

Lycée Polyvalent Paul Verlaine

ENSEIGNEMENT
OPTIONNEL

CLASSE DE SECONDE
OPTION FACULTATIVE
ARTS PLASTIQUES

PRINCIPES GÉNÉRAUX DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines

Informar sur les cursus possibles en cycle terminal comme dans le supérieur

Identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire

Présentation de la discipline

En tant que discipline d'enseignement général, les arts plastiques ont une **vocation formatrice culturelle et professionnelle**.

L'enseignement des arts plastiques met en relation les formes artistiques contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes.

Dessin, peinture, sculpture, photographie, vidéo, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images, relèvent du travail des arts plastiques. Ils constituent un point d'appui pour le design et l'architecture.

Les objectifs:

Comme l'ensemble des disciplines, les arts plastiques contribuent, avec les moyens qui leur sont propres, au **développement de la personne et à la formation du citoyen**.

Ils participent à la construction du parcours de formation professionnelle de l'élève

Poursuite d'études :

Les arts plastiques au lycée constituent une étape pouvant servir de préparation aux concours d'entrées dans les écoles spécialisées (écoles supérieures d'arts appliqués, stylisme, publicité, BD, design, tourisme,...) et donner accès aux universités de Lettres, Arts et Communications (entre autres) où il est possible d'aborder des domaines tels que vidéo, infographie, photographie, architecture, animation et médiation culturelles, cinéma, spectacle vivant archéologie, patrimoine, histoire de l'art, enseignement, etc.

Les arts plastiques permettent également l'acquisition d'une culture artistique indispensable à toutes les formations professionnelles notamment celles qui induisent un contact avec le public et qui nécessitent une culture générale.

MODALITÉS

Les Arts Plastiques au Lycée

Les Arts Plastiques sont en seconde un enseignement optionnel, **ouvert à tous les élèves**. Pour participer à cette option, il n'est pas indispensable d'avoir des dispositions particulières pour le dessin. En revanche, une **curiosité** pour tout ce qui concerne le domaine de la création artistique est requise.

Classe de Seconde : 3h par semaine

L'enseignement repose prioritairement sur l'exercice d'une **pratique plastique** en relation étroite avec la construction d'une **culture artistique**.

Les élèves abordent différentes notions et techniques spécifiques aux arts plastiques, se préparent à l'analyse d'œuvre en vue d'une orientation possible en Spécialité Arts ou avec une poursuite en enseignement optionnel en première et terminale.

Après la seconde :

L'enseignement des arts plastiques peut se poursuivre en première et terminale. Il est désormais **accessible à TOUS les élèves**, dans le cadre d'une option et/ou d'une spécialité en cycle terminal

Après la Seconde, l'élève peut choisir :

L'enseignement de spécialité.

- 4 h par semaine en **Première**, combiné à 2 autres enseignements de spécialité
- 6 h par semaine en **Terminale**, combiné à 1 autre enseignement de spécialité.

et/ou

L'option facultative.

- 3h hebdomadaires en **Première** et en **Terminale**

L'option facultative peut se **cumuler** avec l'enseignement de spécialité.

19 Rue Normandie-Niémen
BP 5134
08305 RETHEL CEDEX

Téléphone : 03 24 39 50 30

Télécopie : 03 24 39 50 38

Messagerie : ce.0080039z@ac-reims.fr

Site internet :
www.lyceeverlaine-rethel.fr/

Enseignements optionnels

Enseignements optionnels	
Arts Plastiques	
EPS	LVC Espagnol
Sciences et laboratoire	Sciences de l'ingénieur